

## AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 12 septembre 2023 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

791, chemin Payette

Objet de la demande de dérogation mineure 2023-0042:

La demande de dérogation mineure 2023-0042 vise à :

- Permettre de subdiviser un lot ayant une superficie de 4 305,8 mètres carrés, alors que la superficie minimale prescrite à la zone est de 5 000 mètres carrés.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce lundi 21 août 2023.



Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière